



DELEGATION CENTRALE U.E.S. MGEN

3 Rue de l'Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15

Tel Fax : 01 45 38 71 07

cfdtmgen@infonie.fr

<http://www.cfdt-mgen.org>

Paris le : 3 novembre 2008

Négociation médecins séance du 24 octobre 2008

A l'issue de la proposition employeur concernant les pourcentages envisagés, les organisations ont formulé leur sentiment sur le sujet.

Nous avons à nouveau revendiqué des éléments chiffrés faisant apparaître par spécialité, une simulation afin de visualiser les différences sur un bulletin de salaire entre les dispositions actuelles et celles proposées.

Les praticiens consultés ont fait leurs calculs. Nombreux sont ceux qui ne se retrouvent pas dans la proposition. La perspective d'abandon de la part fixe suscite une vive opposition.

Pour la CFDT, Les praticiens qui ont basé leur emploi, donc leur rémunération sur une activité salariée au sein de la MGEN, doivent pouvoir bénéficier de garanties en contrepartie. La part fixe est une composante importante, permettant de sécuriser leur exercice professionnel. Ne serait-il pas possible d'envisager son maintien au-delà d'un certain seuil d'activité hebdomadaire à déterminer ? (par exemple 1/3 temps, ou mi-temps)

Nous avons par le passé déjà eu à négocier des changements conventionnels. Il s'agissait toujours de transition entre deux conventions existantes. A chaque fois, nous avons prévu un accord d'adaptation permettant de gérer la transition pour les personnels en place.

Dans le cas présent, il s'agit dans un premier temps de créer de toutes pièces de nouvelles dispositions conventionnelles.

Pour la CFDT, si le projet futur est déterminant pour l'avenir, les modalités de transposition, applicables aux personnels en place, pèseront fortement sur l'aboutissement de la négociation.

La MGEN nous informe que l'organisme Chorum qui gère les garanties de prévoyance remet en cause le contrat passé, à échéance du 1^{er} janvier 2009. En effet, les praticiens, restés dans la convention Collective MGEN dénoncée, ont été intégrés dans le contrat prévoyance régissant les salariés sous convention UGEM, bien qu'ils ne relèvent pas de ce champ conventionnel,

Les propositions en vue de la conclusion d'un contrat spécifique seront proposées en groupe de travail.

La CFDT souhaite un maintien des garanties actuelles, même si elles sont gérées par l'assureur dans un contrat spécifique.

En fin de séance, la MGEN nous a soumis un projet d'accord de méthode, destiné à faciliter la négociation, il prévoit : de mettre en place un groupe de travail technique paritaire en plus des séances de négociation afin de mieux les préparer collectivement.

Dans la mesure où ces séances techniques ne se substituent pas à la négociation la CFDT ne s'y opposera pas.

Les sujets abordés dans ces séances de préparation (au moins une réunion par mois) seront :

- la protection sociale,
- la durée et l'organisation du temps de travail,
- la rémunération (structure et modalités),
- la formation professionnelle.

La commission paritaire de négociation devra traiter globalement de :

- la protection sociale,
- la durée et l'organisation du temps de travail,
- la rémunération,
- la classification,
- la formation professionnelle,
- les congés et suspension du contrat de travail,
- la rupture du contrat de travail,
- les droits des représentants du personnel,
- le recrutement,
- le droit disciplinaire.

L'ensemble des organisations syndicales a décidé de signer cet accord de méthode. Prévu pour s'appliquer jusqu'au 30 juin 2009, il définit le déroulement de la négociation, la volonté d'aboutir, mais n'engage cependant pas sur le résultat.

Les dates des prochaines réunions ont été déterminées :

Jeudi 13 novembre au matin	groupe de travail (prévoyance)
Lundi 24 novembre après midi	Commission Paritaire de négociation
Mardi 2 décembre après midi	groupe de travail
Vendredi 12 décembre après midi	groupe de travail
Lundi 15 décembre après midi	Commission Paritaire de négociation

Vous pouvez si vous le souhaitez contacter les négociateurs ou les élus centres de santé et leur faire part de vos commentaires ou propositions.

Pour mémoire : Alain CHARRAS délégué central UES : 0607476922 cfdtmgen@infonie.fr
Catherine DURANDEL : médecin généraliste à Nancy
Marie Angèle DE CARLI ROUYER à Nancy, Jocelyne BOSSUAT à Nice, élues CE
Dominique DUTT à Strasbourg, représentante syndicale au CE

L'information du groupe MGEN en un seul clic responsable

<http://www.cfdt-mgen.org>

**Pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin et nous rejoindre, c'est facile !
Voir l'onglet «adhésion » du site, le délégué syndical local, l'un des militants.**